

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-13

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2012-12 intitulé «Règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé de façon à : intégrer la section 36, « Dispositions applicables à la section H-406 - Secteur Kateri »; remplacer le tableau des dispositions applicables du thème « Travaux de rénovation extérieurs et agrandissement » - Architecture», de la section 27. »

A été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

- Avis de motion, le 14 mai 2019
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement le 14 mai 2019
- Assemblée publique de consultation, le 27 mai 2019
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 11 juin 2019;
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 28 juin 2019;
-

Ce règlement est entré en vigueur le 28 juin 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 28 juin 2019

(Signé) Me Pascalie Tanguay

Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière